

LE 22 JUIN 2020

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Magloire, tenue le lundi 22 juin 2020, à 19 h par visioconférence et à laquelle étaient présents :

Mesdames et messieurs les conseillers :

Anne-Marie Beaudry	Jonathan Goupil
Liette St-Pierre	
Martine Rouillard	Régis Prévost

Absence motivée : Monsieur Steve Lapointe

La séance est présidée par la mairesse, Madame Marielle Lemieux, et M^{me} Dany Robert, directrice générale, assure le secrétariat.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La mairesse déclare la séance ouverte à 19h.

30-06-20

CONSTATATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après la constatation du quorum, la mairesse procède à la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Constatation du quorum et adoption de l'ordre du jour
3. Programme volet accélération des investissements sur le réseau local (AIRRL)
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée.

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

ADOPTÉE

31-06-20

PROGRAMME VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU LOCAL (AIRRL)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Magloire a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Magloire désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Magloire s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux ;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Régis Prévost, appuyé par Anne-Marie-Beaudry, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Magloire autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question ne nous est parvenue.

32-06-20

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Liette St-Pierre,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la séance soit levée à 19h05.

ADOPTÉE

RÉSOLUTIONS DU PROCÈS-VERBAL DU 22 juin 2020

« Je, Marielle Lemieux, maire, ai approuvé toute et chacune des résolutions que le présent procès-verbal contient, conformément à l'article 142 (2) C.M. ».

Mme Marielle Lemieux
Mairesse

Mme Dany Robert
Directrice générale